

PROCES-VERBAL
Du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi 25 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, les membres du nouveau Conseil d'administration de l'association Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, domiciliée au 1, avenue François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiery, se sont réunis en audio conférence.

Cette réunion du Conseil d'administration a fait suite à la réélection, en Assemblée générale ordinaire le 14 avril 2018, d'un tiers du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. René Perier, assisté d'une secrétaire de séance, Mme. Françoise Simon.

La séance consistait notamment en la désignation du bureau du Conseil d'administration et en son sein du trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le contenu de l'article 11 des statuts de l'association est rappelé :

Article 11 / Attributions et fonctionnement du Bureau

Le bureau est l'exécutif du Conseil de développement. Il en assure la représentation en justice.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil.

Il assure l'exécution du budget. Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats,

Il assure l'administration générale de l'association. Il exerce, pour le compte du Conseil d'administration, le pouvoir hiérarchique sur les personnels dédiés au Conseil de développement.

Il peut recevoir délégation d'attribution du Conseil d'administration. Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le bureau rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil d'administration.

Le Bureau convoque les réunions du conseil d'administration.

Le Bureau fonctionne sur un mode collégial. Tous les membres du bureau sont sur le même pied d'égalité

Le Bureau répartit en son sein les tâches et les compétences.

Les décisions du bureau sont adoptées par consensus.

Il est rappelé que dans le fonctionnement courant de l'association, le bureau reste purement administratif et que l'ensemble des décisions concernant l'association sont prises en conseil d'administration.

Après recueil des candidatures de Mme Françoise Simon, de M. Ivan Martouzet et de M. René Perier et après débat entre les administrateurs, le président de séance a mis aux votes les propositions suivantes :

- **Désignation du bureau de l'association :**

Le Conseil d'administration désigne les trois membres du Bureau du Conseil d'administration, qui assurent ainsi la co-présidence de l'association « Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur » :

- **Mme. Françoise Simon, de nationalité française, retraitée, domiciliée au 12, rue des marronniers, 06750 Valderoure**
- **M. Ivan Martouzet, de nationalité française, ingénieur, domicilié au Collet, 143, route de la Fuont de Renard, 06280 La Penne**
- **M. René PERIER, de nationalité française, retraité, domicilié au 190, route de l'Houmée, 06850 Briançonnet**

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

- **Désignation du Trésorier de l'association :**

M. René PERIER est désigné Trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Après cette désignation, le conseil d'administration se poursuit par des points d'informations (cf. compte-rendu) jusqu'à épuisement de l'ordre du jour à 11h30.

A Saint-Vallier de Thiey, le 25 avril 2018

Le président de séance
René Perier

La secrétaire de séance
Françoise Simon

